

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 28 octobre 2021 à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

Le président, M. Michel Stauffer ouvre l'assemblée et salue les 29 personnes présentes, dont 8 dames. Il excuse le conseiller communal M. Stéphane Bonvin.

Cette assemblée respecte les règles sanitaires en vigueur par rapport à la pandémie « Covid-19 ».

Elle a été convoquée réglementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » du jeudi 14 octobre 2021. L'ordre du jour se déroulera comme présenté.

MM Jean-Pierre Berthold et Michel Berret sont nommés scrutateurs.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021.

L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Décider l'achat du feuillet N° 0256-08 du ban de Cornol situé au bâtiment N° 18 à la « Rue de la Poste » (locaux de la Banque Raiffeisen) pour le prix de CHF 220'000.--, Donner les compétences au conseil communal pour signer les actes nécessaires et se procurer le financement.

C'est M. le maire Ernest Gerber qui présente ce point. L'entrée en matière est acceptée. Les locaux de l'ancienne « Banque Raiffeisen » se situent au rez-de-chaussée dans le bâtiment « Rue de la Poste » N° 18. Il y a une surface de 138 m<sup>2</sup>. L'accès est facile et praticable. Le dimensionnement des espaces permet une réorganisation avec un changement d'affectation simplifié, raison pour laquelle le conseil communal est intéressé par ces locaux pour y déménager l'« UAPE » qui est à l'étroit à la « Rue de la Poste » N° 16. Il y aura quelques aménagements à effectuer. Il y a également 4 places de parcs à disposition. Les locaux sont en bon état. Le bancomat reste à disposition de la banque et ne fait pas partie de la transaction. La valeur officielle est estimée à CHF 199'600.--. La valeur vénale a été estimée par un architecte à CHF 380'000.--. La valeur incendie est estimée à CHF 519'393.--. Les locaux actuels de l'« UAPE » pourront à nouveau être loués en appartement. Il n'est pas prévu de les vendre.

M. le maire rappelle qu'il s'agit d'une bonne affaire et propose donc à l'assemblée d'accepter cet achat pour le prix précité.

Au vote, l'assemblée accepte à la majorité évidente, moins 1 abstention, l'achat du feuillet précité pour le prix de CHF 220'000.-- et donne les compétences au conseil communal pour signer les actes nécessaires et se procurer le financement.

### 3) Informations sur le dossier de revitalisation de la Cornoline (Bas du Village).

C'est M. Julien Parietti, du bureau d'ingénieurs « RWB Jura SA » qui présente ce point de l'ordre du jour. Le projet se situe entre la « Rue du Château », la « Route d'Alle » et le « Chemin de la Pran » et fait partie de l'« ISO ». L'emprise de ce dossier ambitieux concerne la revitalisation et la lutte contre les crues sur une emprise de 500 m'. Le projet général prévoit une diminution du gabarit de la chaussée, l'élargissement de la rivière et l'abaissement des berges, la revitalisation du cours d'eau, la création d'une placette communale et la volonté de rendre la rue aux « riverains autorisés ». Le plan prévu concernant la petite place est présenté plus en détail (végétation, déplacement de la fontaine, installation d'un banc). A certains endroits, il est prévu un déplacement de l'axe de la rivière. Les réseaux souterrains communaux sont en principe en bon état et ne nécessiteront pas de grandes adaptations. Les passerelles piétonnes seront maintenues ou adaptées. Certains arbres seront abattus et remplacés. Le pont près de l'ancien hôtel de l'« Union des Peuples » ne sera pas modifié, c'est le fond du lit de la rivière qui sera adapté. Le passage du cours d'eau sous le bâtiment de M. Francis Rondez ne peut pas être amélioré, car ce serait disproportionné par rapport aux coûts. Il faudra donc prendre des mesures sur la maison pour éviter des inondations. La démolition et la reconstruction du pont sur la « Route cantonale » fait l'objet de travaux actuellement à charge du canton. Le petit pont reliant la « Route d'Alle » au « Chemin de la Pran » sera maintenu et adapté pour la mobilité douce. M. Julien Parietti donne encore quelques informations sur l'hydraulique et notamment sur la carte des dangers actuels et les dangers de crues selon la nouvelle modélisation, qui selon la variante présentée ne poseront pas de problème en général, à part dans le secteur du bâtiment de M. Francis Rondez. Le devis est ensuite présenté par secteur. Au total, les coûts sont estimés à CHF 983'700.--. Les subventions attendues sont de l'ordre de CHF 504'955.--, soit 45 % + éventuellement entre 5 % à 10 %. Il resterait environ CHF 478'745.--, à charge de la commune. Il s'agira d'établir un plan spécial. Il est relevé qu'il y a déjà eu plusieurs séances avec le conseil communal et le canton, ainsi que des présentations aux riverains concernés. Le crédit pourrait être voté lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2021. Des recherches de dons (Patenschaft, diverses fondations) seront effectuées. L'appel d'offres auprès des entreprises sera fait au début de l'année prochaine. L'exécution des travaux est prévue à partir du mois de mai 2022. Il est précisé que ce n'est plus uniquement aux propriétaires riverains d'y participer financièrement. C'est la commune qui devient maître d'ouvrage. Le financement de ces travaux se fera par le biais d'une nouvelle taxe d'entretien des cours d'eau payée par l'ensemble des propriétaires de la commune selon un pourcentage sur la valeur officielle. Il s'agira d'une nouvelle taxe dès l'année prochaine obligatoire selon la nouvelle législation en vigueur. Il est ensuite répondu à plusieurs questions. Plusieurs voitures sont parkées régulièrement le long de la « Rue du Château ». Les aménagements prévus ne changeront rien. La route n'est pas réservée aux places de parcs et la situation actuelle n'est déjà pas conforme. L'emprise des travaux ne nécessiteront en principe pas de refaire l'enrobé de la chaussée, du fait que les engins qui seront utilisés ne sont pas lourds. Les conduites ne seront pas non plus touchées. Les travaux concernent beaucoup de terrassement. Des constats photos seront effectués avant les travaux. De nouveaux contacts entre le bureau d'ingénieurs et les riverains qui le désirent seront organisés. De toute façon, des conventions seront signées avant le début des travaux pour définir certaines modalités. Les travaux débiteront en principe au mois de mai dans le secteur de la « Rue du Château ». Malgré que certains travaux ont été effectués il y a une trentaine d'années, il est nécessaire d'aménager différemment la rivière par rapport à la nouvelle loi sur les eaux et plus particulièrement au périmètre réservé aux eaux. Certains arbres devront être abattus, mais seront remplacés par d'autres arbres d'essence locale et qui doivent résister au climat. Il y aura lieu de tailler ensuite les arbres de la bonne manière.

Le cheminement sur la placette sera possible (grille gazon ou pavé clairsemé). Il y aura en principe moins de trafic, du fait que la route sera limitée aux « bordiers autorisés » sur la « Rue du Château ». Il n'a pas encore été décidé si la commune devenait propriétaire du terrain ou non. Le dossier sera étudié cas par cas. M. Julien Parietti rappelle qu'il est à disposition pour discuter et qu'il est ouvert pour trouver des compromis si nécessaire.

M. le maire estime que ce projet est important pour l'image du village et remercie les citoyens de réserver un bon accueil lors de la votation du crédit afin que les travaux puissent être effectués encore durant cette législature.

L'assemblée est levée par le président M. Michel Stauffer à 21 h 13.

Au nom de l'assemblée communale

Le président

Le secrétaire :

M. Stauffer

G. Villard